

Tour OCCITANIE DU GÉVAUDAN 2023

**SAMEDI 6
DIMANCHE 7 MAI**

**COUPE DES NATIONS
JUNIORS FEMMES
COUPE DE FRANCE
HOMMES N1**



 Cœur de Lozère
Communauté de communes
  Mende
Vivez l'essentiel !
  lozère
LE DÉPARTEMENT
  La Région Occitanie
Toulouse - Montpellier
  mont-lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
  AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

 Cœur de Lozère
  HYPER U
  QUÉZAC
Depuis 1950
  SCT
Toutelectric
  ORCHESTRA
RESTAURANT PIZZERIA TRAFLET
  bébé 9
LES RESTAURANTS PIZZERIA
  CREA
CREATIONS
MAISON
  CEOS
LOZÈRE
  LES VOUTES
RESTAURANT PIZZERIA TRAFLET
www.lesvoutes.com

 CENTRE
AUTO
LOZÈRE
  DIRECT
VELO
  Lozère
Midi Libre
  France
3
  bootikpub.fr
  SISMIC
TRAVAILLEZ VOTRE SITE
  UCI
NATIONS' CUP
JUNIOR WOMEN
  VESTIBULE
DE LA ROUTE
DE LOZÈRE
  FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DU CYCLISME

Impression : 04 66 31 49 03



Tour OCCITANIE DU GÉVAUDAN

Coupe de France N1 hommes

Samedi 6 mai 2023

De 17h à 18h : Accueil des équipes, remise des documents officiels, contrôle des licences.

Espace Évènements - Le Foirail, Mende

18h15 : Réunion des directeurs sportifs.

Espace Évènements - Le Foirail, Mende

Dimanche 7 mai 2023

12h30 : Signature des coureurs

12h50 : Départ fictif

16h : Arrivée Boulevard du Soubeyran, Mende.

16h30 : Protocole - Le Foirail, Mende

Programme Coupe des nations juniors femmes

Samedi 6 mai 2023

De 9h à 10h30 : Accueil des équipes, remise des documents officiels, contrôle des licences.

Espace Évènements - Le Foirail, Mende

10h45 : Réunion des directeurs sportifs.

Espace Évènements - Le Foirail, Mende

12h30 : Signature des coureurs - Le Foirail, Mende

13h : Départ - Tour du Gévaudan Occitanie - Coupe des nations - 1^{ère} étape - Le Foirail, Mende

15h30 : Arrivée Montée Jalabert

Dimanche 7 mai 2023

8h30 : Signature des coureurs.

9h : Départ - Tour du Gévaudan Occitanie - Coupe des nations - 2^{ème} étape - Le Foirail, Mende

11h : Arrivée Boulevard du Soubeyran, Mende.

11h30 : Protocole - Le Foirail, Mende

L'EAU VRAIE DE LOZÈRE

QUÉZAC

TOUJOURS PAS DE GRATTE-CIEL DEPUIS 1901

MAIS TOUJOURS AUSSI PÉTILLANTE

ORCHESTRA®

MODE ENFANT • MATERNITÉ • PUÉRICULTURE

MODE ENFANT
0-14 ANS

LE PLUS GRAND CHOIX

HALLE DE RAMILLES
CENTRE COMMERCIAL CŒUR LOZÈRE
MENDE (GALERIE HYPER U)
400m2 - Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 19h
et le samedi de 9h30 à 19h

ŠKODA MENDE

CENTRE AUTO LOZÈRE

CAUSSE D'AUGE - MENDE
TÉL. 04 66 65 19 14

bébé 9

puériculture, mobilier, textile, cadeaux

www.bebe9.com

Liste de Naissance
(consultable sur internet)

Livraison Gratuite à domicile*

Paiement en plusieurs fois

Paiement à distance

Puériculture
Mobilier
Textile
Codeaux

Du Lundi au Vendredi
10h - 19h
Le Samedi 9h30 - 19h

Centre commercial
coeur Lozère
Mende
Tél. 04 66 45 61 50

Authorized Solution Provider

Magasin de Matériel de reprographie

0810 209 609

2 Avenue Georges Clemenceau
48000 MENDE

3	0		Mende - Place du Foirail - DÉPART fictif - Alt. 720m	12h50	12h50
		N88	Boulevard du Soubeyran puis Boulevard Lucien Arnault		
		N88	Avenue Foch puis Avenue des Gorges du Tarn		
143	0	N88	DÉPART RÉEL - Sortie de Mende	12h55	12h55
138	5	N88	Balsièges - Alt. 687m	13h03	13h02
137	6	N106	Carrefour N88/N106 suivre N106	13h05	13h04
133	10	N106	Rouffiac - Sprint	13h11	13h10
123	20	D35	Carrefour N106/D35 suivre village Montmirat	13h28	13h25
122	21		Col de Montmirat - Alt. 1070m - 2^{ème} catégorie	13h30	13h27
120	23	D31	Carrefour D35/D31 suivre D31 Balsièges	13h33	13h30
114	29	D31	Carrefour D31 - D31 Suivre Tour du Choizal	13h44	13h40
112	31	D986	Carrefour D31/D986 suivre Sauveterre	13h46	13h42
105	38	D986	Sauveterre	13h58	13h53
98	45	D998	Carrefour D986/D998 suivre Laval du Tarn	14h10	14h04
98	45	D998	Pied de col	14h10	14h04
92	51		Laval du Tarn	14h15	14h08
92	51	D998	Col de Laval du Tarn - Alt. 825m - 1^{ère} catégorie	14h20	14h13
84	59	D32	Carrefour D998/D32 suivre Le Domal	14h20	14h13
80	63	D32	Le Domal	14h33	14h25
79	64	D43	Carrefour D32/D43 suivre la Malène	14h40	14h31
69	74	D43	La Malène	14h41	14h33
68	75	D43	Traversée du pont	14h58	14h48
68	75	D43	Pied de col	15h00	14h50
64	79	D43	Croix Blanche - Alt. 810m - 1^{ère} catégorie	15h00	14h50
64	79	D16	Carrefour D43/D16 suivre D16	15h06	14h56
63	80	D43	Carrefour D16/D43 suivre D43	15h06	14h56
62	81	D986	Carrefour D43/D986 suivre Sainte-Enimie	15h08	14h58
57	86	D986	Col de Coperlac - Alt. 897m	15h10	14h59
50	93	D986	Sainte-Enimie	15h18	15h07
49	94	D986	Carrefour D986/D907B suivre Mende	15h30	15h18
49	94	D986	Pied de col - Alt. 485m	15h31	15h19
48	95	D986	D986/D998 suivre Mende	15h31	15h19
41	102	D986	Côte de Sauveterre - Alt. 1015m - 1^{ère} catégorie	15h33	15h21
41	102	D986	Sauveterre	15h45	15h31
35	108	D986	Ferme de Choizal	15h45	15h31
30	113	D986	Balsièges	15h55	15h41
30	113	N106	Carrefour D986/N106 suivre N106	16h03	15h48
29	114	N88	Carrefour N106/N88 suivre N88	16h03	15h48
25	118	N88	Entrée de Mende	16h05	15h50
25	118	N88	Avenue des Gorges du Tarn	16h11	15h56
24	119	N88	Avenue Foch	16h11	15h56
23	119	N88	Boulevard Henri Bourrillon	16h13	15h58

23	120	N88	Passage près de la ligne d'arrivée	16h13	15h58
23	120	D25	Carrefour N88/D25 Rue des écoles	16h15	15h59
		D25	Route de l'Aérodrome	16h15	15h59
20	123		Sommet de la Croix Neuve - Montée Jalabert 1 ^{ère} catégorie - Alt. 1056m	16h20	16h04
		D25	Descente sinueuse		
15	128	D25	Langlade - Alt. 755m	16h28	16h11
		D25/D41	Carrefour D25/D41 suivre D41 Saint-Bauzile		
11	132	D41/N106	Rouffiac - Carrefour D41/N106 suivre N106	16h35	16h18
9	136	N106/N88	Balsièges - Carrefour N106/N88 suivre N88	16h41	16h24
1	142	N88	Mende Entrée	16h51	16h33
		N88	Avenue des Gorges du Tarn	16h51	16h33
		N88	Avenue Foch		
0	143	N88	ARRIVÉE	16h53	16h35



RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Tour du Gévaudan Occitanie 2023

moins de 4 coureurs pour les N1 / N2 / N3, l'équipe se verra refuser le départ ainsi qu'une pénalité en points infligée de la manière suivante : 6 coureurs x 15 points, soit 90 points. L'équipe N3 se présentant à 5 coureurs au départ ne sera pas pénalisée en points.

ARTICLE 6. BARÈMES DE POINTS N1 / N2 / N3

Les points acquis par les coureurs à la place réelle dans les épreuves énumérées à l'article 2 : (barème ci-dessous) :

Place	N3		
	Épreuve en ligne Épreuve 1 - 13 mars - Bordeaux - Salnes (NDAG) Épreuve 2 - 6 mai - Tour du Gévaudan Occitanie (DCC) Épreuve 4 - 18 septembre - Grand Prix des Quatres à Alençon (Normandie)	CLM par équipes Épreuve 3 - 11 mai Chrono de Champagne (Grand Est)	
		Points attribués à l'équipe	Classement Annexe Final Plus de la montagne ou après intermédiaire OBLIGATOIRE
			<small>Pour le nombre de classement intermédiaire concerné, cet élément sera validé par l'organisateur, le président du jury et la DTN en amont de l'épreuve et sera intégré dans le règlement particulier de l'épreuve.</small>
1	60	60	5 points pour le coureur ayant remporté ce classement annexe final
2	25	45	
3	20	40	
4	17	35	
5	16	32	
6	15	30	
7	14	28	
8	13	26	
9	12	24	
10	11	22	
11	10	20	
12	9	18	
13	8	16	
14	7	14	
15	6	12	
16	5	10	
17	4	8	
18	3	6	
19	2	4	
20	1	2	

En ce qui concerne les 5 points attribués au classement annexe final (cf détail ci-dessous), cet aspect réglementaire sera validé par l'organisateur, le président du jury et la DTN en amont de l'épreuve (reconnaissance officielle) et sera intégré dans le règlement particulier de l'épreuve.

ARTICLE 7. SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE

Les licenciés sélectionnés en Equipe de France Route (1) ou Piste (2) qui de ce fait ne peuvent pas participer à une épreuve de la Coupe de France, attribuent à leurs clubs 15 points au titre de leur sélection pour la totalité de l'épreuve.

(1) Sélections en Equipe de France Route, seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe, Courses Internationales en France et l'étranger (Classe 1 et Classe 2), ainsi que la Coupe des Nations seront prises en compte.

(2) Sélections en Equipe de France Piste (épreuves d'endurance), seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe et Coupes des Nations seront prises en compte.

La convocation établie par la Direction Technique Nationale déterminera la période de sélection. Pour les coureurs sélectionnés en Equipe de France et dans le respect de la règle de 3 coureurs maximum par club, il sera pris en compte le meilleur résultat entre les points obtenus dans le classement de l'épreuve et les points de la sélection. Dans le cadre d'une épreuve par étapes, seul le classement général final peut prendre en compte les points de la sélection.

Aucun point ne sera attribué dans les différents stages de préparation.

Le coureur devra remplir les conditions de participation à la Coupe de France des Clubs N1 / N2 / N3 et devra avoir participé à une des manches de la Coupe de France. Si ce cas se présente à la 1ère manche, ces points seront intégrés à posteriori.

Les points Equipe de France sont ajoutés à l'issue de chaque épreuve. L'attribution de ces 5 points doit être demandée par le club concerné avant la tenue de l'épreuve. Elle sera étudiée par la Commission Nationale Route, après l'épreuve mentionnée et pourra ainsi être modifiée après son avis.

ARTICLE 8. CLASSEMENTS N1 / N2 / N3

Les épreuves retenues à l'article 2 servent de support aux classements de la Coupe de France des Clubs. Les classements sont établis par l'addition des points acquis par les coureurs à leur place réelle (3 coureurs maximum par club, y compris les sélections en Equipe de France) dans les différentes épreuves suivant les barèmes des articles 6 et 7.

Le club ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur de la Coupe de France des clubs de N1, N2 ou N3 en 2023.

En cas d'égalité de points au classement par équipes provisoire ou final, il sera pris en compte la meilleure place individuelle sur la dernière épreuve disputée (si c'est une épreuve par étapes, ce sera la meilleure place obtenue dans le

ARTICLE 1. ORGANISATION

Le Tour du Gévaudan Occitanie - Coupe de France hommes de N1 - est organisé par Lozère Sport Organisation sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le 7 mai 2023.

ARTICLE 2. PARTICIPATION EXCLUSIVE N1 / N2 / N3 (PARTICIPATION OBLIGATOIRE)

La Coupe de France des Clubs est réservée aux équipes labellisées en Nationale ainsi qu'aux structures citées ci-dessous (liste communiquée en début de saison).

• Un coureur appartenant le 15 février à une équipe continentale ou continentale pro étrangère au titre d'un club de Nationale ne pourra pas participer aux épreuves de Coupe de France.

Cas particuliers : Les coureurs licenciés dans une structure N avant le 1er mars, appartenant à un groupe sportif professionnel en début d'année et qui redescend au niveau amateur en cours d'année, ne pourra pas participer aux épreuves de Coupes de France.

• **WILDS CARDS.** Les équipes concernées ne pourront pas être d'un niveau supérieur à l'épreuve. (Exemple : une équipe N1 ne peut pas obtenir une Wild Card pour participer à une épreuve N2, y compris pour les coureurs appartenant à un effectif déclaré d'une entente). Pour les équipes bénéficiant de Wilds Cards, les catégories de licences devront correspondre au niveau de l'épreuve (cf Article 4) – Exemple : Si une structure N3 participe à une épreuve N1, les licences acceptées seront une licence Elite ou une licence Open 1. Les organisateurs de la Coupe de France N1 auront la possibilité d'obtenir 1 Wild Card maximum parmi les cas présentés ci-dessous et dans le respect de la procédure indiquée. Les organisateurs retenus en Coupe de France N2 auront la possibilité d'inviter des équipes, sur la base de 8 Wilds Cards maximum. Les organisateurs retenus en Coupe de France N3 auront la possibilité d'inviter des équipes, sur la base de 5 Wilds Cards maximum.

*CAS DES ÉQUIPES PARTICIPANTES – DANS LA LIMITE DE 5 STRUCTURES MAXIMUM :

Equipes de clubs

Structure N d'un niveau inférieur à l'épreuve.

Sélection départementale ou régionale (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à des structures de niveau supérieur).

Equipe mixte (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à des structures de niveau supérieur ou des clubs appartenant à une entente déjà constituée).

Les points correspondant à la place réelle obtenue par un coureur d'une équipe titulaire d'une Wild-card ne sont pas réattribués à une autre équipe (cf article 6)

ARTICLE 3. COMPOSITION DES ÉQUIPES

Les équipes participant aux épreuves de la Coupe de France de N1 sont composées de 5 à 6 coureurs.

Un coureur intégrant le club après le 15 février 2023, date de délivrance de la licence (validée par le Comité Régional), de la double appartenance ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer aux épreuves de la Coupe de France des Clubs N1 / N2 / N3.

Tous cas particuliers sur la date de saisie de la licence devra être soumis à la Commission Nationale Route. Toute infraction entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs. Toute participation avec une équipe incomplète, entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent. Une équipe incomplète est par définition, une équipe présente sur la ligne de départ de chaque épreuve, à moins de 6 coureurs pour les N1/N2 et moins de 5 coureurs pour les N3. Tous les coureurs devront signer la feuille d'émargement et prendre le départ de l'épreuve. Toutefois, à

classement général individuel de l'épreuve).

En cas d'égalité de points au classement général par équipes final et / ou pour départager les structures n'ayant marquées aucun point, il sera pris en considération la totalité des places individuelles des 3 meilleurs coureurs de chaque équipe sur l'ensemble des manches de la Coupe de France.

En cas d'égalité de points au classement par équipes	
Provisoire ou final	Général et / ou pour départager les structures n'ayant marquées aucun point
• La meilleure place individuelle sur la dernière épreuve disputée	• La totalité des places individuelles des 3 meilleurs coureurs de chaque équipe sur l'ensemble des manches de la Coupe de France
EPREUVE PAR ETAPES :	
• La meilleure place obtenue au général individuel de l'épreuve	

A l'issue de la saison 2022, la FFC mène actuellement un groupe de réflexion sur la labellisation 2023. Les conclusions de ce groupe de travail concerneront la saison sportive 2022 et seront communiquées à l'issue du Conseil Fédéral du 22 janvier 2022. Un règlement spécifique sur l'évolution de la labellisation sera communiqué.

ARTICLE 9. ENCADREMENT

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire d'un BF3 route ou d'un diplôme entraîneur club expert. En l'absence des diplômes ci-dessus, la position de l'équipe concernée pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée soit dans le second tirage au sort, soit dans le 4^{ème} tirage au sort (cf article 10 ci-dessous). Tout stagiaire en formation professionnelle pourra encadrer au même titre qu'un titulaire du dit diplôme sur présentation d'une attestation du DTN à sa demande.

ARTICLE 10. DÉPANNAGE

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs en fonction du règlement de la coupe de France N3

ARTICLE 11. PÉNALITÉS

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec la mise hors course ou le déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée.

Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de sa période de suspension. Les points ainsi perdus par le coureur sanctionné, ne pourront en aucun cas, être attribués à un autre coureur.

ARTICLE 12. DOTATIONS ET REMISE DE PRIX N1 / N2 / N3

La FFC réalisera 3 trophées remis aux trois premières équipes, issus du classement général par équipes de chaque niveau. Ces trophées seront remis sur les finales des Coupes de France de chaque niveau ou sur un autre moment festif réunissant les clubs concernés. Cet aspect sera validé dans le courant de l'année 2022.

ARTICLE 12. PERMANENCE

Une permanence de départ se tiendra le samedi 6 mai 2023 entre 17h00 et 18h00 à l'espace événements à Mende - Place du Foirail La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 18h15 et aura lieu à l'espace Evènements le samedi 6 mai 2023. La signature de la feuille de départ se fera à partir de 12h00 au podium protocolaire le dimanche 7 mai 2023.

ARTICLE 13. RADIO - TOUR

Les informations courses seront émises sur la fréquence 157.550 Mhz. Les radios seront à récupérer à la permanence le samedi 6 mai 2023 à partir de 18h00 - Espace événements à Mende. Les radios seront à rendre le dimanche après l'arrivée.

ARTICLE 14. INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres sont applicables sur l'étape 1.

ARTICLE 15. MODALITES DE RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement s'effectuera à compter du km 50 (sortie de Sauveterre), jusqu'au km 93 (montée Jalabert) Ce point pourra être modifié à la convenance du Jury des commissaires, en accord avec l'organisation.

ARTICLE 16. DELAIS D'ARRIVEE

Toute compétiteur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur. Toute compétiteur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 17. PÉNALITÉS

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec la mise hors course ou le déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée. Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de sa période de suspension. Les points ainsi perdus par le coureur sanctionné, ne pourront en aucun cas, être attribués à un autre coureur.

ARTICLE 17. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis sur la base de la photo-finish :

- Classement «Scratch» de l'épreuve
- Classement «Espoir» (19 / 22 ans) de l'épreuve
- Classement «Grimpeur» de l'épreuve. En cas d'égalité, le dernier classement sera prépondérant. Le classement du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points attribués selon le barème suivant : • Côte première catégorie 10 pts - 6 pts - 4 pts - 3 pts - 2 pts - 1 pt. • Côte deuxième catégorie 7 pts - 5 pts - 3 pts - 1 p . Le vainqueur de ce classement se verra attribuer .

Classement Coupe de France N1 Le barème des points et les modalités de classements sont consultables sur le règlement de la coupe de France N1/N2/ N3. Pour le Tour du Gévaudan Occitanie, le classement du meilleur grimpeur attribuera 5 points sur le classement de la coupe de France pour le coureur ayant remporté ce classement annexe.

ARTICLE 18. PRIX DE L'EPREUVE

Les prix suivants sont attribués : Le total général des prix distribués à l'occasion de cette épreuve est de 1220€/20

ARTICLE 19. PROTOCOLE

Les compétiteurs suivants doivent se présenter au protocole : Les trois premiers du classement «scratch» de l'épreuve / le premier du classement «Meilleur grimpeur» / le premier «Espoir» de l'épreuve / la première équipe N1 du Classement général «Scratch» de la Coupe de France hommes N1 2022 / l'équipe N1 vainqueur du Classement par équipe de L'épreuve.

ARTICLE 20. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à l'espace événements à Mende - Place du Foirail.

ARTICLE 21. SECURITE

L'épreuve se déroulera sous le régime de circulation «d'usage exclusif temporaire de la chaussée», validée par la Préfecture de la Lozère.

ARTICLE 22. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'écoresponsabilité. Il en va de la responsabilité de chacun dans ses attitudes avant, pendant et après l'épreuve, afin de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages ou tout autre détritit en dehors des emplacements prévus à cet effet.

ARTICLE 23. PROTOCOLE CLIMATIQUE ET PROTOCOLE SANITAIRE

Conformément à l'article 2.2.29 bis relatif au protocole climatique, sur les épreuves de Coupes de France référencées à l'article 2 du présent règlement, un groupe composé du Président de Jury, de l'organisateur, d'un représentant de la CN Route, d'un Directeur Sportif et d'un coureur sera constitué pour prendre les décisions sportives afin d'adapter l'épreuve au regard des conditions climatiques. La décision d'activer le groupe est prise par le Président de Jury de l'épreuve. Compte tenu de la pandémie mondiale liée au Covid-19 et d'éventuels variants, les dispositions relatives à ces manches de Coupe de France pourraient être aménagées pour tenir compte des directives gouvernementales ou locales (préfecture, mairie). A cet effet, la FFC communiquera dans les meilleurs délais, par voie électronique, aux équipes et organisateurs concernant les aménagements proposés.

A parcourir | Parcours

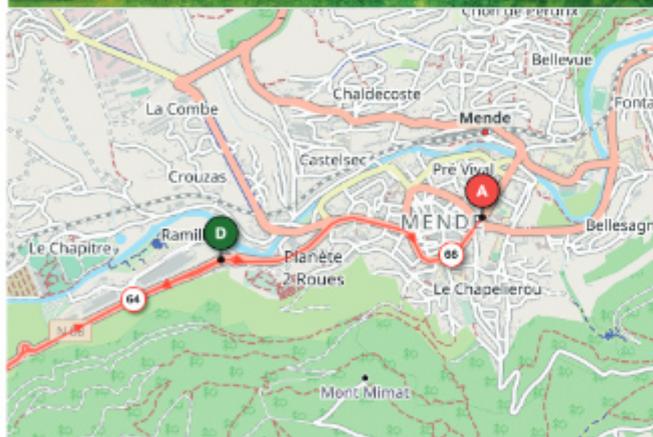
Département de la Lozère (48)

33km/h

36km/h

A parcourir	Parcours			33km/h	36km/h
3	0		Mende - Place du Foirail - DÉPART fictif - Alt. 720m	13h00	13h00
		N88	Boulevard du Soubeyran		
2	1	N88	Boulevard du Père Coudrin		
		N88	Avenue de Mirandol		
0	2	N88	Sortie de Mende		
74	0	N88	DÉPART RÉEL - Sortie de Mende	13h10	13h10
72	4	N88	Badaroux	13h17	13h16
69	7	D901	Carrefour N88/D901 suivre Bagnols-les-Bains	13h22	13h21
64	12	D901	Sainte-Hélène	13h31	13h30
59	17	D901	Bagnols-les-Bains - Sprint	13h40	13h38
58,5	17,5	D41	Carrefour D901/D41 suivre route de la Loubière	13h41	13h39
58,5	17,5	D41	Pied de col	13h41	13h39
54	22	D41	Col de la Loubière - 2^{ème} catégorie	13h50	13h46
47	29	D41	Lanuéjols	14h02	13h58
44	32	D41	Langlade	14h08	14h03
43,5	32,5	D25	Carrefour D41/D25 suivre St-Etienne du Valdonnez	14h09	14h04
41,5	34,5	D25	Côte d'Agueuous	14h12	14h07
39	37	D25	St-Etienne du Valdonnez	14h17	14h11
38	38	D125	Carrefour D25/D106 suivre N106	14h19	14h13
31	45	N106	Rouffiac	14h31	14h25
31	45	D41	Carrefour N106/D41 suivre D41 Saint-Bauzile	14h31	14h25
28	48	D41	Brenoux - Sprint	14h37	14h30
27,5	48,5	D25	Carrefour D41/D25 suivre St-Etienne du Valdonnez	14h38	14h30
24,5	51,5	D25	Côte d'Agueuous - 2^{ème} catégorie	14h43	14h35
22,5	53,5	D25	St-Etienne du Valdonnez	14h47	14h39
21	55	N106	Carrefour D25/D106 suivre N106	14h50	14h41
15	61	N106	Rouffiac	15h00	14h51
11	65	N106	Balsièges	15h08	14h58
10,5	65,5	N88	Carrefour N106/N88 suivre N88 Mende	15h09	14h59
5	71	N88	Mende	15h19	15h08
4	72	N88	Avenue Foch	15h20	15h09
3,5	72,5	N88	Boulevard Henri Bourrillon	15h21	15h10
3	73	D25	Carrefour N88/D25 suivre D25 Montée Jalabert	15h22	15h11
3	73	D25	Pied de col	15h22	15h11
0,5	75,5	D25	Suivre route de l'aérodrome	15h27	15h15
0	76		ARRIVÉE Mende Montée Jalabert - 1^{ère} catégorie	15h28	15h16

DÉPART 13h00



INFORMATIONS :

- **Contrôle médical**
Espace Évènements, Le Foirail, Mende
 - **Permanence commissaires**
Espace Évènements, Le Foirail, Mende
 - **Salle de presse**
Espace Évènements, Le Foirail, Mende
 - **Centre hospitalier de Mende**
Avenue du 8 mai 1945
48000 MENDE
Tél. 04 66 49 49 49
- **DÉPART FICTIF**
Le Foirail à Mende
 - **ARRIVÉE**
Sommet de la Montée Jalabert, route de l'aérodrome à Mende



A parcourir | Parcours

Département de la Lozère (48)

33km/h

36km/h

	0		Mende - Place du Foirail - DÉPART fictif - Alt. 720m	9h00	9h00
		N88	Boulevard du Soubeyran		
	1	N88	Boulevard Lucien Arnault		
		N88	Avenue Foch		
	3	N88	Avenue des Gorges du Tarn		
67	0	N88	DÉPART RÉEL - Sortie de Mende	9h10	9h10
62	5	N88	Balsièges - Alt. 687m	9h19	9h18
61	6	N106	Carrefour N88/N106 suivre N106	9h20	9h20
57	10	N106	Rouffiac - Sprint	9h28	9h26
47	20	D35	Carrefour N106/D35 suivre village de Montmirat	9h46	9h43
46	21		Col de Montmirat - Alt. 1070m - 2^{ème} catégorie	9h51	9h48
44	23	D31	Carrefour D35/D31 suivre D31 Balsièges	10h03	9h59
37,5	29,5	D31	Carrefour D31 - D31 suivre Tour du Choizal	10h06	10h01
36	31	D31	Carrefour D31/D986 suivre D31 Chanac	10h10	10h05
28	39	D44	Carrefour D31/D44 suivre D44 Champerboux	10h15	10h10
22	45	D44	Champerboux	10h20	10h15
20	47	D986	Carrefour D44/D996 suivre D986 Balsièges	10h31	10h25
19	48	D986	Sauveterre	10h35	10h28
9	58	D986	Balsièges - Alt. 687m	10h37	10h30
8,5	58,5	N106	Carrefour D986/N106 suivre N106	10h55	10h46
7	59	N88	Carrefour N106/N88 suivre N88	10h56	10h47
3	64	N88	Entrée de Mende	10h57	10h48
2	65	N88	Avenue des Gorges du Tarn	11h06	10h56
		N88	Boulevard Henri Bourrillon	11h10	11h00
0	67	N88	ARRIVÉE	11h11	11h01

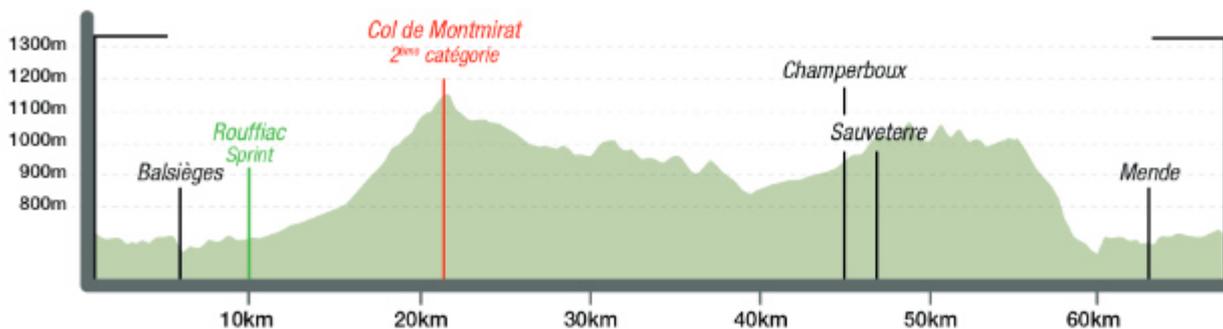




INFORMATIONS :

- **Contrôle médical**
Espace Évènements, Le Foirail, Mende
- **Permanence commissaires**
Espace Évènements, Le Foirail, Mende
- **Salle de presse**
Espace Évènements, Le Foirail, Mende
- **Centre hospitalier de Mende**
Avenue du 8 mai 1945
48000 MENDE
Tél. 04 66 49 49 49

- **DÉPART FICTIF**
Le Foirail à Mende
- **ARRIVÉE**
Boulevard du Soubeyran - Mende



Règlement véhicules

Lozère Sport Organisation s'engage à respecter et à faire appliquer le règlement type de l'Union Cycliste Internationale pour les épreuves par étapes - coupe des nations juniors femme - classe 2.

En tant que responsable de l'organisation, je demande à chaque :

Officiel, Directeur sportif, Coureur, Partenaire, Pilote auto / moto, d'observer et de respecter le Code de la route.

Sportivement, Benoît MALAVAL

• Voitures officielles et Presse

Les véhicules officiels et les véhicules Presse rouleront à droite de la route. Les feux de croisement devront être allumés. Les prescriptions du Code de la Route devront être rigoureusement respectées.

• Motos

Les motos devront :

Eviter de gêner les coureurs en se tenant devant ou derrière eux (distance 100 mètres). Ne pas rouler à leur hauteur. Doubler le peloton le plus rapidement possible en vous signalant aux coureurs.

- Directeurs sportifs

- Les voitures des directeurs sportifs rouleront sur le côté droit de la route.

L'ordre des voitures des équipes dans la course sera fixé par l'article 2.14.059

• Rappel

Aucune personne étrangère à la course ne pourra prendre place dans un véhicule suiveur. Tous les véhicules officiels seront munis d'un autocollant d'accréditation.

Les pilotes devront être licenciés à la FFC.

Déclaration d'accident Tous les accidents devront être obligatoirement signalés à Benoît Malaval.(06 85 31 85 17)

Il convient de relever le lieu, les causes exactes, et les témoins de l'accident. Si l'accident a été causé par un coureur, ne pas oublier de relever le dossard du coureur.

• Consignes véhicules Organisation

Les pilotes sont responsables de leur véhicule. Pendant la durée de l'épreuve ils seront les seuls conducteurs du véhicule.

• Carburant : Total - Avenue Foch

• Lavage véhicule : Station de lavage Avenue du 11 Novembre.

• Assurances

Pendant les horaires de course tous les véhicules utilisés pour l'organisation seront assurés par le cabinet d'assurance GRAS SAVOYE - (assureur fédéral). Au cours des périodes hors course, les véhicules privés seront sous la responsabilité de l'assurance personnelle du conducteur.

Tous conducteurs évoluant sur l'épreuve.

- Attestent avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve

- Être possesseur d'une licence à la FFC 2021

- Être titulaire du permis de conduire et ne pas être sous le coup d'une suspension.

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Tour du Gévaudan Occitanie 2023 Coupe des Nations femmes

ARTICLE 1. ORGANISATION

Le Tour Cycliste International du Gévaudan Occitanie est organisé par Lozère Sport Organisation (LSO) et se disputera le 6 et 7 mai 2023 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

La Coupe des Nations Femmes Juniors UCI est réservée aux coureurs de la catégorie femmes juniors. L'épreuve est inscrite au calendrier International UCI (Classe WJ Nation cup). Lors d'une épreuve par étapes coupe des nations juniors femmes, il est attribué des points aux 20 premiers coureurs du classement général final suivant le barème ci-après :

Place Femmes Juniors 1 / 30 - 2 / 25 - 3 / 20 - 4 / 17 - 5 / 16 - 6 / 15 - 7 / 14 - 8 / 13 - 9 / 12 -

10 / 11 - 11 / 10 - 12 / 9 - 13 / 8 - 14 / 7 - 15 / 6 - 16 / 5 - 17 / 4 - 18 / 3 - 19 / 2 - 20 / 1

A chaque étape il est attribué des points aux six premiers coureurs du classement suivant le barème ci-après :

Place Femmes Juniors 1 / 6 - 2 / 5 - 3 / 4 - 4 / 3 - 5 / 2 - 6 / 1

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Les épreuves de la Coupe des Nations Femmes Juniors UCI sont ouvertes aux équipes nationales (une équipe maximum par nation), aux équipes mixtes et aux équipes régionales et de club. Les bulletins d'engagements doivent parvenir avant le 1^{er} avril 2023 à l'adresse suivante : Lozère Sport Organisation, Benoît Malaval, Route du Moulin Bas 48000 Saint-Etienne du Valdonnez - France

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tiendra le samedi 7 mai 2022 à partir de 9h à l'Espace Évènements et jusqu'à 10h30. La réunion des directeurs sportifs sera organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI en présence des membres du Jury des commissaires. Elle est fixée le samedi 7 mai 2022 à 10h45 - à l'Espace Évènements à MENDE

ARTICLE 5. RADIO-TOUR VITTA ASSISTANCE

Les informations courses seront émises sur la fréquence 157.550 Mhz. Les radios seront à récupérer à la permanence le samedi 6 mai 2023 à partir de 9h à l'Espace Évènements à Mende.

Les radios seront à rendre le dimanche après l'arrivée - Espace évènements.

ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par VITTA Assistance avec 3 véhicules.

ARTICLE 7. MODALITÉS DE RAVITAILLEMENT

Des zones de ravitaillement sont prévues Le peloton traversera des zones sensibles naturelles que nous vous remercions de respecter.

ARTICLE 8. ARRIVÉE AU SOMMET

Les articles 2.6.027 et 2.6.028 sont applicables sur l'étape 1 arrivant au sommet de la Montée Jalabert.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS - BONIFICATIONS - REPORTS

Il ne sera pas prévu de bonifications sur les sprints intermédiaires ni à l'arrivée.

ARTICLE 10. DELAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 15 % du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. En cas exceptionnels uniquement, imprévisibles et de force majeure, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

ARTICLE 11. COMPORTEMENT RESPONSABLE

Les participants (suiveurs et compétitrices) s'abstiendront de jeter sur la voie publique tout objet ou déchet lors des étapes du Tour du Gévaudan Occitanie par respect des sites Natura 2000 et des sites protégés classés au Patrimoine de l'Unesco. De même seront proscrits et sanctionnés conformément au règlement U.C.I., tout comportement portant atteinte à l'image du cyclisme et de l'épreuve.

Dans le cadre du respect de l'environnement des containers seront installés sur les zones départ / arrivée. Des zones vertes avec collecte des déchets seront également mise en place à proximité des zones de ravitaillement. Toyota partenaire automobile fournira principalement des véhicule peu polluants (hybrides).

ARTICLE 12. CLASSEMENTS

Classement général individuel HYPER U

Il sera déterminé par l'addition des temps des deux étapes compte tenu des éventuelles pénalités en temps.

En cas d'égalité en temps, il sera fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Pour bénéficier des prix du classement général individuel, toute concurrente doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais

Classement du meilleur jeune QUEZAC

Le classement du meilleur jeune est réservé aux coureurs nés après le 1er janvier 2005.

Il sera déterminé par l'addition des temps des deux étapes compte tenu des éventuelles pénalités en temps.

En cas d'égalité en temps, il sera fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Pour remporter le classement du meilleur Jeune, toute concurrente doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Classement individuel du meilleur grimpeur

Le classement du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points attribués selon le barème suivant :

Côte première catégorie 10 pts - 6 pts - 4 pts - 3 pts - 2 pts - 1 pt.

Côte deuxième catégorie 7 pts - 5 pts - 3 pts - 1 pt.

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage.

1. Nbre de premières places dans les côtes de 1ère catégorie.
2. Nbre de premières places dans les côtes de 2ème catégorie.
3. En cas de nouvelle égalité, c'est le classement général individuel au temps qui permettra de départager les concurrentes.

Pour remporter le classement général individuel du meilleur grimpeur, toute concurrente doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Classement individuel par points

Un classement par points est établi par l'addition des points obtenus lors des sprints intermédiaires et des arrivées.

Chaque sprint intermédiaire attribuera : 10 pts - 6 pts - 4 pts - 2 pts

Chaque arrivée attribuera : 10 pts - 6 pts - 4 pts - 2 pts

En cas d'égalité au classement général individuel aux points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage.

1. Nombre de victoires d'étapes
2. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires comptant pour le classement
3. Classement général individuel au temps

Pour remporter le classement individuel par points, tout e concurrente doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires

Classement par équipe

Pour les épreuves par étapes, la nation leader du classement de la Coupe des Nations Femmes Juniors UCI devra se présenter au podium du départ de chaque étape et au podium d'arrivée pour la cérémonie protocolaire de la dernière étape. L'UCI attribue un signe distinctif aux coureurs de la nation leader du classement de la Coupe des Nations Femmes Juniors UCI, que les coureurs devront porter lors des cérémonies protocolaires selon les directives

de l'UCI. L'UCI attribue un trophée à la nation victorieuse du classement final de la Coupe des Nations Femmes Juniors UCI

ARTICLE 13. PRIX

Grille des prix des étapes 910/20

Grille des prix Classement Général (en €) 366/20

Montant total des Prix 2186€

RANKING / CLASSEMENT	NCUP		
	PROLOGUE	HALF-STAGE DEMI-ETAPE	STAGE ETAPE
1ST / 1ER	100€	100€	175€
2ND / 2EME	75€	75€	100€
3RD / 3EME	50€	50€	75€
4TH / 4EME	40€	40€	60€
5TH TO 10TH / 5EME AU 10EME	30€	30€	50€
11TH TO 20TH / 11EME AU 20EME	20€	20€	20€
TOTAL	645€	645€	910€

ARTICLE 14. CONTRÔLE MÉDICAL

La réglementation de l'Union Cycliste Internationale en accord avec la législation antidopage française s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le lieu du contrôle médical est le suivant :

A Mende - ESPACE EVENEMENTS - Le Foirail - 2 étapes

Un fléchage sera mis en place par l'organisation de la ligne d'arrivée jusqu'au lieu de contrôle.

ARTICLE 15. CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole sur le podium. (15 minutes après l'arrivée du premier coureur)

A l'issue de chaque étape

- Le vainqueur de l'étape du jour ;
- Le leader du classement général individuel au temps ;
- Les leaders des classements annexes (classements par points et meilleur grimpeur)

A l'issue de la dernière étape

- Le vainqueur de l'étape du jour ;
- Les vainqueurs des classements annexes (y-compris classement par équipes) ;
- Les trois premiers coureurs au classement général individuel au temps ;
- Les leaders de la coupe des nations juniors femmes

ARTICLE 16. PENALITES

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses. Le déroulement sportif de la course est placé sous l'autorité du président du jury et des commissaires délégués en application des règlements généraux de l'Union Cycliste Internationale. Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable

ARTICLE 17. SERVICE MÉDICAL

L'épreuve disposera d'un service médical assurant gratuitement les soins en course et, le cas échéant, le transfert vers un établissement hospitalier. En revanche, les coureurs et les accompagnateurs d'une équipe doivent être assurés pour tous les frais médicaux (également rapatriement qui pourraient leur être dispensés en dehors de la course).

ARTICLE 18.

Tous points non repris dans ce règlement seront régis par la réglementation de l'Union Cycliste Internationale.

ARTICLE 19. PASSAGES A NIVEAUX

Il sera appliqué l'article du règlement UCI

ARTICLE 20. ORDRE DES VOITURES

L'ordre des voitures des équipes dans la course sera fixé par l'article 2.14.059

COLAS

RHÔNE-ALPES
AUVERGNE

- Réseaux •
- Enrobés •
- Terrassements •
- Défrichage •

AGENCE LOZÈRE

3 rue des Entrepreneurs - ZA Gardes • 48000 MENDE
Tél. 04 66 65 34 40

TRANSPORT-LOULOUP.COM



06.89.34.57.18
contact.louloup@gmail.com



VÊTEMENT CYCLISTE PERSONNALISÉ
www.sismic.es

Stéphane ROGER • 07 82 85 46 99



Ambulance
CASTAN



**TAXI
AMBULANCE
VSL**

04 66 31 19 01

24h/24 h - 7 j / 7j

St Germain du Teil
Chanac
Bourgs sur Colagne

De Barros Carrelage

CARRELAGE
FAÏENCE
CHAPE

04 66 49 05 08
06 87 10 17 24

MENDE

Cabinets COTTON



Entrepreneurs d'Assurances
Mende - Marvejols - La Canourgue

04 66 65 79 79

ORGANIGRAMME

Coupe des Nations Femmes

Président du jury
Ludo SMEYERS
Commissaire 1
Max MICHAUD
Commissaire 2
Gilles JALADE
Juge à l'arrivée
Patrice PION
Chronométrateur 1
Guillaume BRIN
Commissaire moto 1
Anthony MARCOUX
Commissaire moto 2
Sandrine DUFOUR

Coupe de France Hommes N1

Président du jury
Sven CALUS
Commissaire 1
Gilles JALADE
Commissaire 2
Anthony MARCOUX
Juge à l'arrivée
Guillaume BRIN
Commissaire moto 1
Sandrine DUFOUR
Commissaire moto 2
Patrice PION

- **Ambulances :**
CASTAN Ambulances
- **Podium protocolaire/Portique :**
GSLSE
- **Informatique et photos finish :**
stsport.fr
- **Radio Tour :**
Sven CALUS
- **Ardoisier :**
Patrick BOULET
- **Logistique départ :**
Emmanuel TUZET
Thierry GRASSET
Michel DAUDÉ
Didier CREISSELS
- **Logistique arrivée :**
Michel JOUANEN
Jean-François GIRARD
- **Voiture ouverture :**
Alain BRUEL
- **Fléchage :**
Benoît MALAVAL
- **Logistique :**
Jacques DURAND GSLSE
- **Dépannage neutre & Radios transmissions :**
VITTA Assistance
- **Moto Info VITTA Assistance :**
Alain COLOMBANI
Eric ROLLAND
- **Fournisseurs Officiels des véhicules :**
CENTRE AUTO LOZERE
- **Responsable Pilotes MOTOS :**
André MOLINIER - Mobysud
Philippe KELLER - Mobysud
- **Sécurité :**
Gendarmerie Nationale
Police Nationale
Services de l'Equipeement de la Lozère
SAMU48/ Sapeurs Pompiers
Conseil Départemental LOZERE

DIRECTION GÉNÉRALE

Commissariat général
Thierry GRASSET (07 81 65 65 70)
Benoît MALAVAL (06 85 31 85 17)
Jean-François GIRARD (06 82 05 95 00)

ORGANISATION

- **Permanence :**
Sébastien VOORDECKER
Daniel MARCOUX
- **Voiture information course :**
Jacky BROS
Alain BRUEL
- **Speakers/Animation :**
Nicolas LOTH
- **Service médical :**
Jean-Baptiste ERNOUF
Tél. 07 68 67 36 47

PALMARES Femmes 2021 : RIEDMANN Linda - ALLEMAGNE
PALMARES Hommes Juniors 2021 : DELBOVE Joris - S.C.OLYMPIQUE DE DIJON

RESTAURANT PIZZERIA TRAITEUR
LES VOUTES

www.les-voutes.com

PIZZAS
POISSONS
SALADES
TAGLIATELLES
GRILLADES



PIZZAS,
PLATS ET SALADES
à emporter

13 Rue d'Aigues Passes - MENDE - 04 66 49 00 05





CŒUR LOZÈRE
CENTRE COMMERCIAL

HYPER 

S'ENGAGE À RESTER :
LE MOINS CHER
DE LOZÈRE !
ET VOUS LE PROUVE :

Si vous trouvez un produit alimentaire moins cher ailleurs en Lozère, nous nous engageons **à baisser notre prix en moins de 24h et à vous offrir un bon d'achat de 10€*** !

* hors promo & soldes, à produit strictement comparable, avec production d'une preuve d'achat auprès de l'accueil du magasin.



LE PRIX